



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 23 mai 2016

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUVET Angélique, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, DUMAS Olivier, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ASTIER Fabrice pouvoir à THEOLAIRE Joël, DAUJAN Nicolas pouvoir à SANDON Alain, MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, RABEYRIN Robert pouvoir à FAURE Christophe, VERSCHEURE Philippe pouvoir à DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2016 est approuvé.

M. le Maire apporte un complément d'information relatif à la délibération de création d'un poste au service technique : l'agent intercommunal sera intégré à temps complet qu'à compter du 1^{er} septembre 2016. Son poste à 8h00 hebdomadaires sera supprimé à cette même date. Le poste de l'agent faisant valoir ses droits à la retraite sera fermé le 1^{er} août 2016.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIETE ROFFAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de renouvellement d'une autorisation d'exploiter une carrière de matériaux sableux au lieu-dit le Creu sur la commune de Chantemerle-les-Blés déposé par la société ROFFAT que lui a adressé Monsieur le Préfet de la Drôme pour avis.

Il précise qu'une enquête publique a lieu du 15 avril au 03 juin 2016.

Le Conseil, émet un avis favorable au dossier avec 26 voix pour et 2 abstentions.

COMMUNE NOUVELLE – SUBVENTION REPAS CANTINE SCOLAIRE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la commune nouvelle, il est nécessaire de reprendre la délibération votée par la commune de Mercurol relative à la subvention par repas servi aux élèves allouée à la cantine du village.

Cette subvention d'un montant de 1,15 € par repas est versée chaque année en deux temps : un premier versement intervient après le vote du budget, sur la base des deux tiers des repas servis l'année scolaire précédente, et le solde soit le tiers restant, à la fin de l'année scolaire au vu d'un état répertoriant le nombre de repas réellement servis.

Le Conseil, décide à l'unanimité de conserver le même tarif de subvention, à savoir : 1,15 € par repas servi aux élèves et les mêmes modalités de versement.

COMMUNE NOUVELLE – CONTRATS AVEC ENERGIE SDED

La commune nouvelle créée se substitue aux deux anciennes communes pour toutes les délibérations et les actes pour l'ensemble des biens, droits et obligations, dans les établissements publics de coopération intercommunale dont les communes étaient membres, dont le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, sauf accord contraire des parties.

Le conseil, à l'unanimité :

- Confirme sa volonté de poursuivre les contrats en cours jusqu'à leur échéance et de se substituer aux droits et obligations des anciennes communes fusionnées.
- A cet effet, confirme sa volonté de transposition des règles applicables aux tarifs de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité.

PERSONNEL - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET POUR REMPLACEMENT

Un agent du service administratif en charge principalement de la gestion de l'urbanisme et de la liste électorale de la collectivité va faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mars 2017

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement,

Le Conseil décide à l'unanimité de créer, à compter du 1^{er} octobre 2016, un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à raison de 35h00 hebdomadaire et précise qu'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe sera supprimé à la date du départ en retraite de l'agent concerné après avis de la commission technique du Centre de Gestion de la Drôme.

HERMITAGE TOURNONAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – PACTE FINANCIER ET FISCAL 2015-2020

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Mercuriol-Veaunes n° 39/2016 du 29 février 2016 approuvant le projet de schéma de mutualisation,

Vu la délibération du Conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes n° 2016-043 du 23 mars 2016 approuvant le schéma de mutualisation,

Vu la délibération d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes n° 2016-070 du 23 mars 2016 actant les orientations du pacte financier et fiscal.

Considérant que l'objectif d'un pacte est d'organiser contractuellement, de coordonner certaines décisions notamment dans les domaines financiers et fiscaux et de formaliser un accord global entre les Communes et la Communauté, dans une perspective de gestion à moyen terme,

Considérant que la conclusion d'un tel accord est indispensable pour asseoir la réalisation d'un projet de territoire partagé entre l'EPCI et les communes,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les orientations définies par le pacte financier et fiscal.

Le conseil approuve à l'unanimité les orientations définies par le pacte financier et fiscal d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

HERMITAGE TOURNONAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – MOTION SUR LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ARDECHE ET DE LA DROME

En application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de la Drôme et de l'Ardèche ont été arrêtés en mars dernier.

A cette occasion, il a été proposé la fusion de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse avec Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

Par ailleurs, ce schéma préconise la fusion du Pays de St-Félicien avec les Communautés de communes du Val d'Ay et du Pays de Lamastre.

Compte tenu de la communauté d'intérêts qui lie les Communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage-Tournonais et du Pays de Saint-Félicien, il est demandé le rattachement du Pays de Saint-Félicien à la future Communauté de communes Hermitage-Tournonais-Pays de l'Herbasse.

En effet, comme le Conseil communautaire du Pays de Saint-Félicien a pu le rappeler lors de sa séance du 29 octobre 2015, le centre du bassin de vie naturel, reconnu par tous, est celui d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

Le Conseil réaffirme, avec 27 voix pour et 1 abstention, sa volonté de voir fusionner le Pays de Saint-Félicien avec la future Communauté de communes Hermitage-Tournonais-Pays de l'Herbasse.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10.